

DECRET N° 77/638 DU 22 Novembre 1977
confirmant Monsieur OMBANZI-MINGA Mathieu,
Greffier principal de 3e échelon dans les
fonctions de Juge résident à OUESSO.-

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CP du 3 avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres
du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 77/570 du 11 novembre 1977 portant organisation
du Ministère du Travail et de la Justice ;
Vu le décret n° 77/571 du 11 novembre 1977 portant institution,
organisation et attributions du secrétariat général à l'Administration judiciaire ;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 5
novembre 1977 ;

DECRETE :

Article premier.— Monsieur OMBANZI-MINGA Mathieu, Greffier principal de 3e échelon est confirmé dans les fonctions de Juge résident à OUESSO.

Article 2.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 22 Novembre 1977

Par le Président du Comité Militaire du Parti,
Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres ;
Le 2e Vice-Président du Comité Militaire du
Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI,

Colonel Joachim YIOMBA-OMBONO,

P. Le Ministre des Finances,
Le Ministre délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan,

François B I T A,

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,